

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15



Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 08 avril 2021

Date de la convocation
02.04.2021

Date d'affichage
02.04.2021

L'an deux mille vingt et un, le 08 avril à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme
CHEVRIER-DELACOSTE Lissette, Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, M. CONVERSY Éric, M.
BOUVET Jérémie, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA Alexi, Mme PEREIRA
Jocelyne, Mme LENOIR-DENARIE Karine

Excusés :

M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lissette
Mme DUNOYER Marie qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie

A été nommé secrétaire de séance : Mme BOSSE Stéphanie

Délibération n° 2021.29

Objet de la délibération

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Après adoption des Comptes Administratifs 2020, il est proposé d'affecter les résultats de la section de
fonctionnement et d'investissement pour le budget principal, de la manière suivante :

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement :	
Dépenses (a)	2 133 351,69
Recettes (b)	2 914 890,52
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	781 538,83
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	1 166 985,82
Résultat de clôture 2018 (e=c+d)	1 948 524,65

Investissement :		
Recettes	Recettes N (a)	1 347 883,13
	Excédent N-1 d'investissement (b)	657 366,49 €
	Excédent	2 005 249,62
Dépenses	Dépenses N (d)	1 367 199,07

	Déficit N-1 investissement (e)	0,00
	Dépenses totales (f=d+e)	1 367 199,07
Solde d'exécution (g=c-f)		638 050,55
Restes à réaliser	Recettes	48 697,00
	Dépenses	310 828,44
	Solde (h)	-262 131,44
Excédent d'investissement 2018 (i=g+h)		375 919,11

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2020	
Excédent de fonctionnement	1 948 524,65
Excédent d'investissement (hors restes à réaliser)	638 050,55
Résultat global de clôture	2 586 575,20

En tenant compte des résultats ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2021	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté recette d'investissement)	
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 Report à nouveau (recettes)	1 948 524,65 €
Excédent de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (Recettes)	638 050,55 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE DE REPORTER** le solde de l'excédent de Fonctionnement en « report à nouveau » au compte 002, soit 1 948 524,65 euros
- **CONSTATE** le report de l'excédent d'investissement au compte 001, soit 638 050,55 euros

VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITE



Le Maire

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :